

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

28/11/2017



A17-067493

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 1 rue du Ballon - CS 50749 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
--	--

Comité syndical du 19 octobre 2017

Délibération n° 17-2017



Objet : BUDGET 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le jeudi dix-neuf octobre deux mille dix-sept à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole européenne de Lille au salon de Réception, sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-Président.

Titulaires : 24

Stéphane Baly, Philippe Barret, Alain Cambien, Pierre Canesse, Régis Cauche, Jean Crespel, Marc-Philippe Daubresse, Bernard Debreu, Bernard Delaby, Jean Delebarre, André-Luc Dubois, Jacques Ducrocq, Luc Foutry, Christophe Gras, Bernard Haesebroeck, Alain Leclercq, Sébastien Leprêtre, Jean-Gabriel Masson, René Mulliez, Danièle Ponchaux, Estelle Rodes, Jean-Claude Sarazin, Didier Wibaux, Loïc Wolfcarius

Suppléants : 12

Véronique Bacle, Daniel Bourel, Bernard Chocraux, Matthieu Corbillon, René Gabrelle, Henri Gadaut, André Hibon, Philippe Holvoote, Christiane Krieger, Dominique Pierre-Renard, Claudine Sartiaux, Philippe Waymel

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel Masson

Convocation adressées aux délégués du Comité Syndical le : 13 octobre 2017

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération publiée le : 16 NOV. 2017

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

1. Par délibération n°08-2017 du 10 février 2017, le comité syndical a été invité à fixer la participation de ses membres et à adopter le budget primitif 2017 ;
2. Par délibération n°14-2017 du 15 juin 2017, le comité syndical a adopté la décision budgétaire modificative n°1 ;
3. Il s'avère d'une part que l'imputation budgétaire retenue pour honorer les décisions d'indemnisations des commissaires enquêteurs membres de la commission d'enquête relative au SCOT -fixée à hauteur de 33.270 € au total- était entachée d'une erreur matérielle, et que devant l'incapacité du Trésorier à liquider, l'ADULM a décidé de verser la somme due au fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs sur ces fonds propres ; qu'il convient donc aujourd'hui de venir compenser cette dépense de notre maître d'œuvre par une augmentation proportionnelle de sa subvention ; compte tenu de la provision déjà versé en 2016 par le syndicat mixte à hauteur de 5.000 €, la subvention complémentaire pour l'ADULM s'élève à 28.270 € ;
4. Il s'avère d'autre part que la délibération n°11-2017 approuvant le SCOT a fait l'objet d'un recours en excès de pouvoir, qu'il convient de défendre devant le TA de Lille ; à cet effet, il est proposé d'inscrire un montant de 5.000 € en honoraire dès l'exercice 2017 ;

Aussi, les membres du comité syndical :

- ✓ Décident d'augmenter de 28.270 € la subvention versée à l'ADULM (ligne 6745), par soustraction de la ligne 64118 ;
- ✓ prévoient l'inscription d'une somme de 5.000 € sur la ligne honoraires (6226), par diminution de la ligne prestations de services (6042).

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le budget du SM du SCOT s'équilibre dès lors ainsi, à la même somme de 1.058.489,06 euros :

Dépenses de l'exercice			
articles	Libellés	Budget suite à DM n°1	Budget suite à DM n°2
11	charges à caractère général	14 489,06 €	20 219,06 €
6042	achats de prestation de service	- €	15 219,06 €
6226	honoraires	- €	5 000,00 €
6237	publications	- €	- €
6281	cotisations	- €	- €
12	charges de personnel	44 000,00 €	10 000,00 €
64111	rémunération	10 000,00 €	10 000,00 €
64118	indemnités commissaires enquêteurs	34 000,00 €	- €
67	charges exceptionnelles	1 000 000,00 €	1 028 270,00 €
6745	subvention à un organisme de droit privé	- €	- €
22	dépenses imprévues		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 058 489,06 €	1 058 489,06 €
Recettes de l'exercice			
articles	Libellés	DM n°1	DM n°2
2	résultat fonctionnement reporté	28 731,66 €	28 731,66 €
74	dotations participations	1 029 757,40 €	1 029 757,40 €
746	DGD urbanisme - Etat	80 000,00 €	80 000,00 €
74718	participation Etat		
74721	participation région		
74731	participation département		
74741	participations communes		
74751	participations EPCI	949 757,40 €	949 757,40 €
773	mandats annulés		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 058 489,06 €	1 058 489,06 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

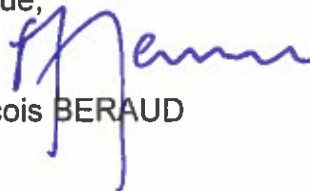
Les membres du Comité syndical :

- adoptent la présente délibération modificative budgétaire n° 2 :
 - par nature,
 - par chapitre,
 - en arrêtant les dépenses et les recettes à la somme de 1.058.489,06 €.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
MM. BOUREL et DAUBRESSE s'étant abstenus**

Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Pour le Président, le secrétaire général
délégué,



François BERAUD

